Pour devenir membre de l'association Le Martin-Pêcheur/Domaine jungien

DEVENIR MEMBRE

Devenir membre de l'association signifie soutenir ses projets éditoriaux à travers le paiement d'une cotisation dont le montant s'élève aujourd'hui à 50 euros.

Les membres sont convoqués pour l'assemblée générale annuelle au cours de laquelle ils peuvent exercer un droit de vote.

Il est également possible de faire un don à l'association.

L'association Le Martin-Pêcheur/Domaine jungien est une **association d'intérêt général**. Le versement des cotisations et des dons donne lieu à l'envoi d'un reçu ouvrant droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% des sommes versées (dans la limite de 20% du revenu imposable).

Ainsi la cotisation de 50 euros vous coûtera, après réduction d'impôt, 17 euros.

VOS COORDONNÉES

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

..... Code postal .....

Ville ..... Pays .....

E-mail pour l'envoi du reçu ouvrant droit à une réduction d'impôt :

..... @ .....

ADRESSER UN CHÈQUE À L'ORDRE DE :

Le Martin Pêcheur / Domaine jungien
8 chemin des Métaboles
49000 Angers

Cotisation de base : 50 euros

Don (montant libre) :

Cotisation + don (minimum 50 euros) :